

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-165
visant à autoriser un nombre de 24 unités animales sur le lot 4 158 962


Zone : Agricole (A-10)

La dérogation mineure demandée vise un nombre de 24 unités animales sur le lot 4 158 962, situé au 381, rang de Versailles.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit un nombre de 7 unités animales pour une fermette. Dans le présent cas, une augmentation de 17 unités animales est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de mai 2024.



Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, domiciliée à Saint-Jean-sur-Richelieu, atteste avoir publié, sous mon serment d'office, l'avis public ci-joint relatif à la demande de dérogation mineure pour le lot suivant :

- 4 158 962

en l'affichant au bureau municipal, à l'église et à l'adresse concernée le 8 mai 2024, entre 9:30 et 10:00.

En foi de quoi, j'ai signé à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de mai 2024.



Amélie Séguin

Inspectrice municipale et en bâtiment